

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction générale de l'aviation civile

Décision DSNA/D n° 08-1082 du 8 septembre 2008 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)

NOR : *DEVA0822264S*

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 25 novembre 2005, portant nomination de M. Marc Hamy en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2005 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et du ministère de la défense,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Hervé Toro, administrateur civil hors classe, sous-directeur finances de la direction des services de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et du ministère de la défense.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Toro, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Petit, conseillère d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et du ministère de la défense.

Article 3

Délégation de signature est donnée à M. Philippe Merlo, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la technique et de l'innovation, à effet de signer dans la limite de ses attributions tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et du ministère de la défense.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Merlo, délégation est donnée à M. Fernand Rodolause, ingénieur général des ponts et chaussées, Mme Muriel Preux, ingénieure en chef des ponts et chaussées, et M. Denis Bousquet, ingénieur général des ponts et chaussées, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et du ministère de la défense.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe Merlo, et Fernand Rodolause, Mme Muriel Preux et M. Denis Bousquet, délégation est donnée à M. Pierre Linguin, conseiller d'administration de l'aviation civile, à M. Samuel Macari, attaché principal d'administration de l'aviation civile, M. Sébastien Rolland, attaché d'administration de l'aviation civile et à Mlle Marie-Hélène Tura, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et du ministère de la défense.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe Merlo et Fernand Rodolause, Mme Muriel Preux et M. Denis

Bousquet, délégation est donnée à M. Patrick Dujardin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et du ministère de la défense.

Article 7

La décision DSNA/D n° 07-0245 du 15 février 2007 est abrogée.

Article 8

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 8 septembre 2008.

*Le directeur des services
de la navigation
aérienne,
M. Hamy*